



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

68 | printemps 2015
Langues d'Angleterre

Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*

Seysssel, Champ Vallon, 2012, 448 p.

Boris Bove



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7511>

DOI : 10.4000/medievales.7511

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2015

Pagination : 189-191

ISBN : 978-2-84292-430-0

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Boris Bove, « Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)* », *Médiévales* [En ligne], 68 | printemps 2015, mis en ligne le 09 juillet 2015, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7511> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/medievales.7511>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

Tous droits réservés

Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*

Seyssel, Champ Vallon, 2012, 448 p.

Boris Bove

RÉFÉRENCE

Léonard DAUPHANT, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, 448 p.

- 1 Le livre de Léonard Dauphant renoue avec la réflexion de Fernand Braudel sur l'identité de la France tout en prolongeant l'histoire de l'État et de la nation revivifiée dans les années 1980 par Bernard Guenée, Françoise Autrand ou Colette Beaune, et en l'inscrivant dans un cadre résolument géographique. L'objet du livre est de comprendre comment l'autorité de l'État se déploie dans l'espace (3^e partie), ce qui suppose de saisir en amont les modalités pratiques de contrôle (1^{re} partie) et de représentation de cet espace (2^e partie). Les questions géographiques sont donc subordonnées à la question politique : le royaume a-t-il une unité ?
- 2 L'ouvrage s'ouvre sur la question de la maîtrise effective de l'espace par les Français du xv^e siècle qui n'étaient pas familiers de l'usage des cartes : les princes en possédaient quelques-unes, mais elles étaient des attributs de leur puissance plus que des outils de repérage ; les juges recouraient parfois à des représentations géographiques, mais Léonard Dauphant n'en a finalement retrouvé que peu de traces (61 cartes et schémas géographiques identifiés en annexe). La culture savante française étant peu géographique, faut-il penser que les contemporains vivaient dans un brouillard de limites mal définies ? L'auteur affirme avec force l'existence d'une « culture géographique vernaculaire », qui n'a pas d'expression savante mais que l'on constate en pratique : les courtes distances, exprimées en lieues, sont bien maîtrisées, même si l'on

recourt à l'unité de temps (la journée) pour exprimer les longues distances ; le ressort des circonscriptions est clair en dépit de leur enchevêtrement ; le bornage des limites est une technique bien maîtrisée, même si elle n'est utilisée que pour régler des contestations. Pour inventorier mentalement cet espace, les agents royaux puisent dans les archives centrales (comptes royaux et Trésor), les enquêtes, les aveux de fiefs. Ces repères leur permettent de se déplacer efficacement, par exemple pour porter aux autorités centrales le reliquat des recettes locales après paiement des assignations. Ils le font en dépit d'infrastructures routières et fluviales héritées des XII^e-XIII^e siècles que la crise de la fin du Moyen Âge a laissées en médiocre état et que les bonnes villes peinent à entretenir. Le seul apport du XV^e siècle en la matière est la mise sur pied d'une poste royale par Louis XI sous la pression des événements. Les menaces s'éloignant, cette poste royale demeure cependant en sommeil alors qu'on a quitté les périodes de crise politique. La connaissance du terroir est donc laissée aux locaux et les enquêtes fiscales montrent qu'il existe des itinéraires types qui permettent d'optimiser les déplacements pour contacter un maximum de villages en un minimum de temps. La gestion de l'espace n'est donc pas un problème à l'échelle locale ; en revanche l'espace-temps du grand royaume se compte en semaines de voyage (on notera à ce propos une carte très intéressante des isochrones, p. 4 du cahier central), ce qui pose la question de l'exercice pratique de la souveraineté royale.

- 3 À défaut d'infrastructures de qualité, le roi peut faire fond, à partir du XV^e siècle, sur une perception unifiée de la géographie du royaume. Cette représentation prend le nom de « royaume des quatre rivières » et fait référence au traité de Verdun (843) qui fixe la limite entre la Francie occidentale et la Lotharingie sur les cours de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône. La référence est légitimatrice par son ancienneté, mais son usage date seulement du XV^e siècle. Elle permet de penser le territoire comme une surface homogène avec des limites claires. La frontière est une limite sacrée, garante de la paix, et la penser nette est rassurant, même si, dans la pratique, les contemporains savent que le cours d'un fleuve varie, que les fiefs et les terroirs peuvent être à cheval sur la frontière, que l'espace délimité par les quatre rivières recoupe imparfaitement celui de l'hommage, du ressort de la justice ou de la naturalité. C'est sans importance, car cette frontière n'est pas un front pionnier appelé à dilater le royaume sur de nouvelles terres, c'est avant tout une limite qui permet de penser, donc de forger l'unité intérieure du royaume : « le royaume ne correspond certes pas exactement à l'État et à la nation, mais ces trois réalités territoriales sont si proches que les terres communes aux trois ensembles écrasent par leur masse les marges », constituant ainsi l'exception française en Europe (p. 149). Une autre manière de se représenter le territoire est de le styliser par les listes, à l'ancienne, que prolongent les éloges qui disent la profusion du royaume, ou les projets de réforme qui en inventorient les blessures. Seul le *Livre de la description du pays* du héraut Berry, en 1453, se hisse au niveau d'une véritable géographie descriptive du royaume : pour la première fois, le « territoire [est] pensé géométriquement, somme de pays articulés par des lignes de faille et des centralités complémentaires » (p. 165). Cela ne l'empêche pas de le styliser par ses extrémités (de l'Écluse à Lyon et de la pointe Saint-Mathieu à Saint-Jean-Pied-de-Port), sous forme de losange. Cet espace n'a pas encore de nom et il faut que la situation soit grave pour que les contemporains emploient, par exception, le mot « France » dans un autre sens que régional. Il est pourtant une réalité dans la culture des régnicoles de la seconde moitié du XV^e siècle, réalité qui se traduit par la diffusion impensée et progressive du français dans les provinces méridionales, par

imprégnation de la culture de cour et de la justice d'appel du Parlement qui diffusent la « langue du roi » (selon l'expression de Serge Lusignan). La cristallisation géographique précoce du royaume de France s'explique parce que l'État royal participe des trois types de rapport à l'espace que l'on trouve en Europe : il est tout à la fois un État *polarisé* par une région capitale, entre Paris et Saint-Denis, « jardin des lys » qui représente le royaume par métonymie, un État *homogène* grâce à la figuration du royaume par des frontières naturelles (les quatre rivières, mais aussi les Pyrénées) tout en demeurant un État *multipolaire* dans la mesure où les identités locales sont encore très fortes. Tout l'enjeu de la 3^e partie est de montrer comment l'État royal va composer avec les pays pour couvrir le territoire de sa souveraineté.

- 4 Car l'enjeu est moins la définition des frontières extérieures, finalement peu contestées, que l'affirmation de l'autorité du roi au sein du royaume : les violences frontalières visent à marquer le territoire, pas à anéantir les communautés voisines qui, du reste, appartiennent au même espace socio-économique que les régnicoles. La politique douanière des rois de France, contemporaine de l'État naissant, résulte de la crainte de voir partir le métal précieux à l'étranger, néanmoins son rapport financier modeste et la difficulté à contrôler la circulation des marchandises laissent penser que la douane royale est au fond surtout une affirmation de souveraineté. Mais l'affirmation de l'autorité du roi sur son territoire passe depuis toujours par le contact, donc la circulation du souverain parmi son peuple. Le souvenir de son passage peut marquer un pays pour des générations et la guerre de Cent Ans a un double effet positif en la matière : elle oblige les rois à déplacer leur région de résidence de l'Île-de-France à la Loire, et à parcourir leurs provinces pour organiser la défense ou solliciter des aides financières. On n'aura jamais autant vu les rois dans les provinces reculées que sous Charles VII et Louis XI. La guerre oblige aussi Charles VII à diviser sa souveraineté en autorisant la création d'un Parlement à Toulouse, appelé à servir d'exemple à d'autres Parlements de province, tandis que le roi se fait représenter en la personne d'un lieutenant ou d'un gouverneur à l'échelle d'une province entière. Ce « vice-roi », qui n'en a pas le titre, est un prince au ressort et aux attributions vagues qui incarne localement la présence royale et compense ainsi la distance créée par les Parlements de province entre la justice royale et les sujets. La fonction de gouverneur a aussi le mérite de calmer les ambitions des princes en les associant à l'exercice du pouvoir sans démembrer la souveraineté. Le roi s'appuie enfin sur ses bonnes villes, dont les listes successives montrent une hiérarchie qui s'ouvre à l'ensemble du territoire. Le xv^e siècle voit donc la « transformation de l'État organique parisien en État d'office territorialisé » (p. 374), même si les interlocuteurs du roi en province ne sont pas homogènes : Parlements, gouverneurs, bonnes villes préfigurent la division future entre pays d'états et pays d'élections. Le pouvoir central est désormais à la dimension du royaume : « jaloux de son *auctoritas*, mais conscient des distances, l'État fait de la décentralisation un mouvement d'expansion de la *potestas* au double bénéfique des provinces et du centre » (p. 382).
- 5 La thèse de Léonard Dauphant est audacieuse par l'ampleur du sujet qu'elle embrasse, qui nécessite la maîtrise d'une bibliographie considérable, utilisée avec finesse et pertinence. L'un des mérites de l'ouvrage est de hisser la thèse au niveau de la synthèse. L'entreprise trouve cependant ses limites lorsqu'elle rencontre des angles morts historiographiques, ainsi le chapitre 8 sur l'espace des baillis pâtit de l'absence d'une prosopographie rigoureuse des officiers royaux pour le xv^e siècle. L'autre grand

mérite de l'ouvrage est d'oser la cartographie des sources médiévales en proposant une soixantaine de cartes qui appuient le propos. Ces cartes sont à l'évidence à l'origine des analyses de l'auteur, mais il est dommage qu'il les associe finalement peu au texte : la plupart des cartes étant en couleur, elles sont rejetées dans un cahier central, tandis que les renvois aux cartes en notes sont peu visibles. On regrette donc qu'un certain nombre de cartes simples n'aient pas été conçues en noir et blanc et placées au fil du texte : leur portée heuristique n'en aurait été que plus forte. Quoi qu'il en soit, la thèse est forte même si le lecteur doit parfois la déduire d'une accumulation d'exemples dont la conclusion n'est pas toujours synthétisée en fin de sous-partie, tandis que l'articulation entre les grandes parties, et spécialement les deux premières avec la troisième, aurait mérité d'être plus resserrée. Cela ne doit cependant pas empêcher de souligner l'ambition de l'entreprise et la qualité de sa réalisation, qui appellent l'ouvrage à devenir un classique.

AUTEURS

BORIS BOVE

Université Paris 8